

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2019

PROJET DE QUARTIER D'HABITAT : FINALISATION DU PROJET

Monsieur le Maire présente les derniers chiffres estimatifs des travaux qui s'élèvent à 765 631,00 € HT pour la 1^{ère} tranche.

Quelques ajustements restent à trouver. Le montant estimatif des travaux sera arrêté lors de la réunion du 13 mars 2019.

PROPOSITION D'ADHESION AU DISPOSITIF @CTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité, d'adhérer au dispositif de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et pièces relatives à cette décision:

TRANSPORT SOLIDAIRE

La municipalité réfléchit à la mise en place d'un service de transport solidaire sur le territoire. Il s'agit d'un service qui permet de mettre en relation les habitants faisant face à des problèmes de mobilité avec les bénévoles prêts à donner de leur temps pour les emmener à toutes sorties que ce soit pour des activités de loisirs ou de rendez-vous. Si un nombre suffisant d'administrés se fait connaître auprès de la mairie, une réunion d'information sera programmée.

DEMANDE D'AIDE PARTICULIERE

Monsieur le Maire présente une demande de participation financière par le collège Jean Macé de Châtelleraut, pour un voyage scolaire d'une jeune administrée scolarisée en classe ULIS.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à titre exceptionnel d'allouer une participation de 100 € pour financer une partie du voyage scolaire évoqué ci-dessus, que cette somme sera mandatée au collège Jean Macé de Châtelleraut, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE :

2 élèves habitant la commune sont concernés. Après discussion le conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention.

VOTE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BP 2019 COMMUNE

Afin de pouvoir payer des factures d'investissement sur le budget commune 2019 avant le vote du budget prévu fin mars, Monsieur le Maire demande aux membres présents de voter les crédits suivants :

Opération 185 (Modifications du PLU) - article 202 : 3 000,00 €

Opération 181 (Matériels) – article 2158 : 3 000,00 €

Opération 187 (Aménagement aire de loisirs) – article 2128 : 10 000,00 €

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits ci-dessus référencés et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 22 février 2019